

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 613

présenté par

M. Falcon, M. Beaurain, M. Girard, M. Salmon, M. Blairy, M. Giletti, M. Gillet, Mme Galzy, M. Boccaletti, Mme Ranc, Mme Bordes, M. Grenon, M. Rambaud, M. Jolly, M. de Lépinau, M. Lottiaux, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Cabrolhier, Mme Lavalette, Mme Colombier et M. Chenu

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2023, un rapport relatif aux énergies renouvelables autres que celles photovoltaïques et éoliennes afin de connaître la faisabilité d'une utilisation à grande échelle de la géothermie, tant par les particuliers que les promoteurs ou encore les institutionnels.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire d'effectuer des études objectives et contradictoires pour connaître les énergies renouvelables les plus efficaces pour le long terme. Par exemple, le chauffage urbain ou encore les puits canadiens sont des solutions probablement pérennes mais avec des coûts de construction et d'entretien qui ne sont pas négligeables et qui doivent être amortis si l'on veut que les français adhèrent à cette solution.